

## **FORMAT DES FICHIERS TARIFS V2 (à partir de mars 2009)**

Le fichier de GHS contient les mêmes variables que celles présentes dans le fichier NX diffusé par la CNAMTS sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

GHS-NRO : Numéro du GHS

CMD-COD : Numéro de la CMD

DCS-MCO (1) : Code de l'ASo (activité de soins : M/C/O/D -pour odontologie-)

GHM-NRO : Le numéro de GHM

GHS-LIB : Le libellé du GHM

SEU-BAS : Le seuil extrême bas

SEU-HAU : Le seuil extrême haut

GHS-PRI : Le tarif du GHS

EXB-FORFAIT : Le prix du forfait lorsque l'EXB est financé au forfait

EXB-JOURNALIER : Le prix de la journée lorsque l'EXB est financé à la journée

EXH-PRI : Le prix de la journée au delà de la borne haute

DAT-EFFET : La date de début d'application de ces tarifs.

(1) Attention : Cette colonne correspond à une définition assurance maladie des activités de soins (ajout d'une activité Odontologie : D). Elle ne correspond donc à aucune table diffusée sur le site ATIH. Elle n'est utilisée que dans le cadre d'éventuels contrôles réalisés lors de la liquidation.

### **Format du fichier de GHT :**

GHT-NRO : Numéro du GHT

GHT-LIB : Le libellé du GHT

GHT-PRI : Le tarif du GHT

DAT-EFFET : La date de début d'application de ces tarifs.